

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0124

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt sept juin, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, M. SANCHEZ, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h55 lors de l'examen du point n°1), MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, MME THIRON, M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE
Monsieur TIENG	qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE
Madame DAGUILLANES	qui a donné pouvoir à Madame MONIER
Monsieur MAYOULOU NIAMBA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Madame THIRON
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Monsieur KAPLAN	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Patricia JULIAN

Arrivée de Madame NAKACH à 20h55 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour  
Sortie de Monsieur FONTAINE lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour  
Sortie de Madame BEAUMEL lors du vote des points n°14 et n°15 de l'ordre du jour  
Sortie de Madame NEDJARI lors du vote des points n°24 et n°25 de l'ordre du jour

**Point n° 24 : Plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la réserve parlementaire concernant la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche)**

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140627-DEL2014\_0124-DE

- suite DEL2014

**0 1 2 4**

portant sur le plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la réserve parlementaire concernant la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche) (2)

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la délibération du 07 février 2014, portant approbation du Budget Primitif 2014,*

*VU la délibération du 07 février 2014, portant approbation des autorisations de programme et des crédits de paiement pour la période 2006-2015,*

**CONSIDERANT** le projet de réalisation de travaux d'économies d'énergie par le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche) ,

**CONSIDERANT** les modalités d'attribution des subventions spécifiques pour l'exercice 2014 fixées par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la Réserve Parlementaire,

**CONSIDERANT** l'inscription au budget primitif 2014 de crédits destinés à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche),

**CONSIDERANT** qu'il a été passé un marché public de travaux (n° 2014.006), qu'à l'issue de cette procédure, le montant des travaux a été estimé et qu'il convient dès lors de valider le plan de financement de cette opération,

**CONSIDERANT** que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>Coûts estimatifs prévisionnels (1<sup>ère</sup> tranche)</u></b> <i>(susceptibles d'être revalorisés)</i>	
Travaux : 147.188,00 € H.T	Subvention Réserve Parlementaire : 30.000,00 €
T.V.A 20 % : 29.437,60 €	Part Communale : 146.625,60 €
<b>TOTAL DÉPENSES : 176.625,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES : 176.625,60 €</b>

**CONSIDERANT** qu'il est de l'intérêt pour la Commune de rechercher toutes les subventions possibles susceptibles de participer à la prise en charge financière pour la réalisation de ces travaux,

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014\_0124-DE

0 1 2 4

- suite DEL2014

portant sur le plan de financement prévisionnel et demande de subventions au titre de la réserve parlementaire concernant la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur le bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche) (3)

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Dominique MEYER, Maire-Adjoint chargé des Finances, de la Politique de la Ville, de l'Emploi et des Activités Commerciales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 32 VOIX POUR (sortie de Madame NEDJARI)**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls tel qu'il suit :

DÉPENSES		RECETTES	
<b>Coûts estimatifs prévisionnels (1<sup>ère</sup> tranche)</b> <i>(susceptibles d'être revalorisés)</i>			
Travaux :	147.188,00 € H.T	Subvention Réserve Parlementaire:	30.000,00 €
T.V.A 20 % :	29.437,60 €	Part Communale :	146.625,60 €
<b>TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>176.625,60 €</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>176.625,60 €</b>

**DECLARE** que les sommes mentionnées à la présente délibération sont approximatives avant travaux et susceptibles d'être actualisées à la date des travaux ;

**SOLLICITE** au titre de la Réserve Parlementaire du Député une subvention d'investissement, pour un montant global de 30.000,00 € pour la réalisation de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du groupe scolaire des Tilleuls (1<sup>ère</sup> tranche) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions complémentaires ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget primitif 2014, section d'investissement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D.  

Daniel VACHEZ

Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le 01 JUIL. 2014

01 JUIL. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0627-DEL2014\_0124-DE